Image not found or type unknown

syndicat signataire des conventions collectives

Par **marion5_**, le **25/12/2010** à **15:03**

Bonjour,

J'aurais une question par rapport à mon cours de droit du travail.

Lors de la signature de la convention collective, il y a deux façons d'appliquer selon si le syndicat appartient ou pas à l'entreprise.
J'aurai voulu savoir ce que signifie qu'un syndicat appartient à une entreprise et de plus comment peut-on signer une convention collective avec un syndicat qui n'a pas de rapport à l'entreprise...

Merci d'avance

Par **Paul PERUISSET**, le **25/12/2010** à **17:06**

Bonjour Marion,

Si vous parlez du syndicat patronal: c'est si l'employeur appartient au syndicat patronal, et non pas le syndicat partronal qui appartient à l'entreprise.

Si vous parlez du syndicat salarié: si c'est un syndicat représentatif au plan national, il n'y a pas besoin qu'il soit représenté dans l'entreprise.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés